

Séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2019

Date de la convocation : 12/07/2019

Nombre de conseillers en exercice : 15, Nombre de conseillers présents : 13

Absentes excusées : Marie-Noëlle BURGAUD, Céline BOCQUET, Secrétaire de séance : Eric JADEAU

Contrat Vendée Territoires 2017/2020 – Validation de l'avenant

En 2017, une première liste d'opérations financées dans le cadre du Contrat Vendée Territoires de Vendée Grand Littoral a été adopté par la communauté de communes. Depuis 2017, les collectivités ont modifié certains de leurs projets tout en respectant l'enveloppe globale qui leur était attribuée.

Le montant à répartir à la clause de revoyure s'élève à 124 661 €, le conseil municipal valide la répartition suivante :

St Benoist sur Mer	Maison de l'Artisanat	19 753 €	Reliquat 2017
Le Givre	Travaux théâtre	24 303 €	Reliquat 2017
VGL	Animations Clémenceau	20 000 €	Fonctionnement
VGL	Film naturaliste	30 605 €	Fonctionnement
Angles	Les Nuits de la Tour	30 000 €	Fonctionnement
TOTAL		124 661 €	

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de VENDEE GRAND LITTORAL dans le cadre d'un accord local

La composition du conseil communautaire de VENDEE GRAND LITTORAL peut être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- 1 - selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués et dont la répartition devra être établie en fonction de la population municipale de chaque commune qui devra disposer d'au moins un siège et pas plus de la moitié des sièges,
- 2 – à défaut d'un tel accord, le Préfet fixera à 39 le nombre de sièges du conseil communautaire de VENDEE GRAND LITTORAL

M. le Maire indique qu'il est proposé de conclure, entre les communes membres de VENDEE GRAND LITTORAL, un accord local fixant à 46 le nombre de sièges du conseil communautaire, réparti de la manière suivante :

Nom de la commune	Population municipale	RAPPEL Nombre de sièges 2017/2020		
		Application du Droit commun	Application du Droit commun	Proposition Accord Local
Angles	2 785	3	3	3
Avrillé	1 400	1	1	2
Le Bernard	1 209	1	1	2
La Boissière des Landes	1 379	1	1	2
Champ Saint Père	1 839	2	2	2
Curzon	503	1	1	1
Le Givre	492	1	1	1
Grosbreuil	2 151	3	2	2
Jard sur Mer	2 647	3	3	3
La Jonchère	440	1	1	1
Longeville sur Mer	2 495	3	3	3
Moutiers les Mauxfaits	2 121	2	2	2
Poiroux	1 082	1	1	2
Saint Avaugourd des Landes	1 059	1	1	2
Saint Benoist sur Mer	462	1	1	1
Saint Cyr en Talmondais	376	1	1	1
Saint Hilaire la Forêt	817	1	1	2
Saint Vincent sur Graon	1 481	1	2	2
Saint Vincent sur Jard	1 303	1	1	2
Talmont Saint Hilaire	7 510	10	10	10
	33 551	39	39	46

Cette mesure permettra une meilleure représentativité des petites communes et, par la même, une meilleure implication des élus municipaux.

Le Conseil Municipal, valide la proposition de fixer à 46 le nombre de sièges du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral.

Lotissement « Le Champ Bouchard », 2^{ème} tranche, création de la rue et numérotation des lots

M. le Maire rappelle que M. Denys de GUERRY a obtenu l'autorisation d'un Permis d'Aménagement pour la réalisation de 14 lots au lieudit « Le champ Bouchard ».

M. Denys de GUERRY propose de nommer la rue traversant le lotissement « Chemin du Champ Bouchard ».

Avis favorable du conseil municipal.

Reprise bar – choix du candidat

Le conseil municipal retient la candidature de Mme Delphine BARIGAULT.

Travaux appartement 3, rue des Elinières

M. le Maire propose de réaménager le bâtiment.

Questions diverses

Ecole

M. le Maire rappelle son ouverture en 2009. Prévoir un apéritif un samedi midi pour fêter les 10 ans.

Panneaux entrée agglomération

Déplacer le panneau route de Longeville

Elections municipales

1^{er} tour 15 mars 2020, 2^{ème} tour 22 mars 2020.

Assainissement

M. le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2018.

Jardin derrière la mairie

Rappeler l'association CONTACT pour l'entretien.

Limitation de vitesse

Quand les aménagements seront faits en septembre, la vitesse sera limitée à 30 km/h en centre bourg.

Mutuelle communale

Chantal HERBERT fait part de la démarche des Assurances AXA proposant la signature d'un contrat avec la commune permettant aux administrés qui le souhaitent d'adhérer à une complémentaire santé.

Le conseil municipal souhaite que les agents d'assurance AXA viennent expliquer lors d'une prochaine réunion le fonctionnement de ce contrat groupe.